

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE



La Brèche à Ronquerolles

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Le marais de Clermont

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse importante sur le pays, et bien que l'Oise ait été moins touchée que d'autres départements, les niveaux observés ont malgré tout été inquiétants. Le bassin de la Brèche a été classé en alerte renforcée pendant plusieurs semaines, ce qui n'était encore jamais arrivé. Dans le contexte du changement climatique, il est à redouter que ce type d'évènements se reproduisent régulièrement, voire s'aggravent. Dès 2023, la situation pourrait être tendue si les pluies hivernales n'étaient pas suffisantes pour recharger les nappes et combler le déficit des derniers mois.

Dans ce contexte, le SMBVB, via l'animation du SAGE, promeut la réalisation d'une étude de modélisation de la nappe. Cela permettrait de définir plus précisément les volumes prélevables et l'impact d'un prélèvement donné sur la ressource. J'ai ainsi appuyé la réalisation de cette étude à une échelle plus large que le simple bassin de la Brèche, et en y associant tous les acteurs du département. Il est grand temps d'agir conjointement pour la préservation de cette ressource commune.

En 2022, le SMBVB a également, et pour la première fois, été maître d'ouvrage de travaux en zones humides. Ces milieux, dont l'importance dans la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique n'est plus à démontrer, doivent être préservés et valorisés. C'est ainsi que nous avons accompagné les communes de Montreuil sur Brèche, Fitz-James et Clermont dans l'aménagement de leurs zones humides communales. Nous poursuivons en 2023 sur les communes de l'aval, de Breuil le Sec à Liancourt, avec la réalisation des premières tranches de travaux issues du plan de gestion élaboré entre 2020 et 2022.

N'hésitez pas à contacter l'équipe technique du SMBVB pour toute question. Je vous souhaite une bonne lecture !



Olivier FERREIRA
Président du SMBVB

Le SMBVB.....	4
Présentation	4
Les élu.e.s.....	5
L'équipe technique.....	5
Les enjeux sur le territoire	6
Bilan financier	7
Le SAGE	8
Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement.....	8
Réflexion sur la réalisation d'une modélisation de la nappe.....	8
Avis rendus par la CLE.....	9
Situation hydrologique de 2022	9
Valorisation du SAGE Brèche.....	10
Animation du CTEC Brèche.....	10
Les actions en rivière.....	11
Etudes relatives à la restauration des cours d'eau	11
Travaux de restauration des cours d'eau.....	15
Remise en eau du méandre de Ronquerolles à Agnetz	15
Travaux d'entretien des cours d'eau	17
Suivi physico-chimique.....	18
Les actions en zones humides	20
Plan de gestion de zones humides communales	20
Travaux de restauration	22
Autres missions	25
Les actions d'animation et de sensibilisation ...	26
Communication sur les actions du SMBVB	26
Interventions de sensibilisation aux milieux aquatiques	26
Interventions auprès des scolaires.....	28
Accueil d'un stagiaire.....	28
Communications dans la presse	29

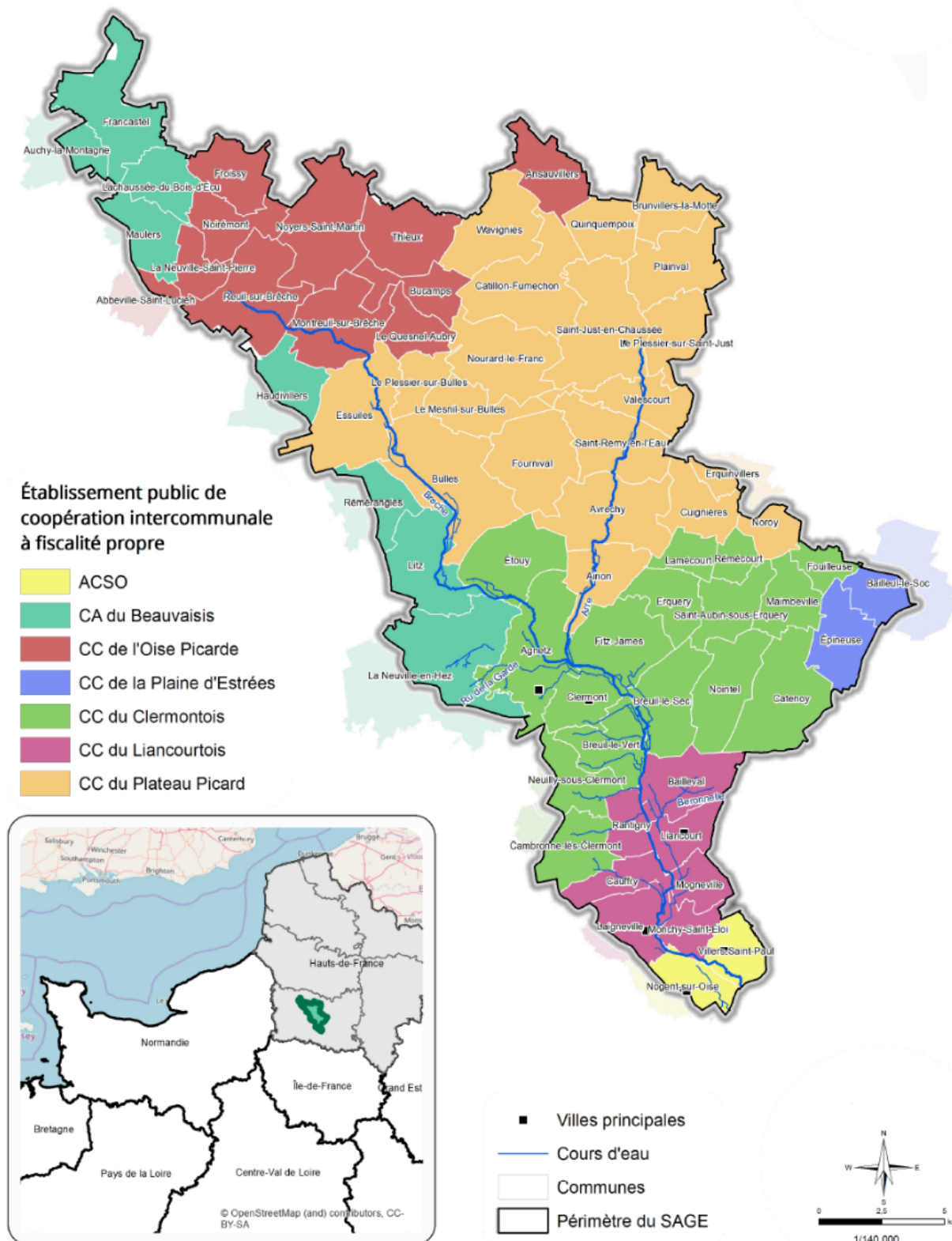


Le SMBVB

Présentation

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche compte sept intercommunalités. Ses membres sont la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la Communauté de Communes du Plateau Picard, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée et l'Agglomération Creil Sud Oise.

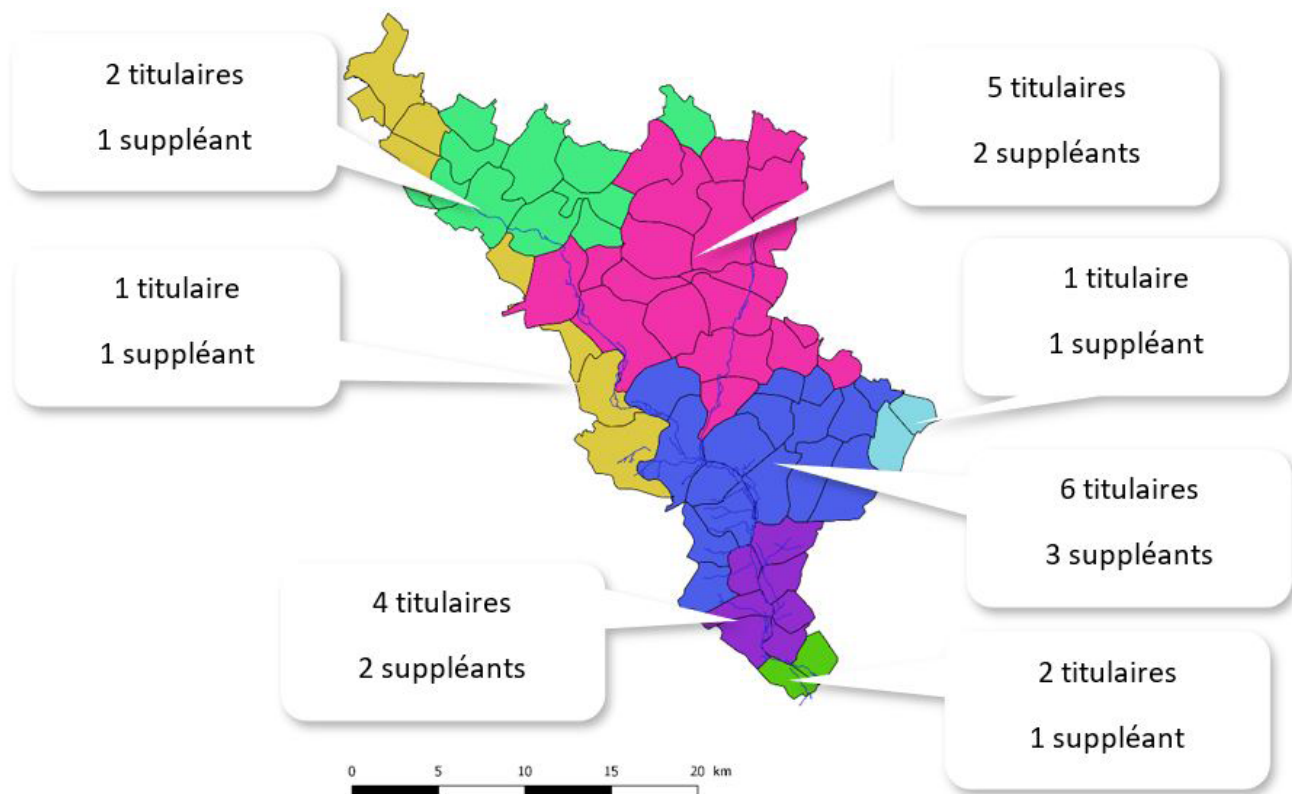
Il a été créé en 2017 avec pour compétence la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche puis a pris en mars 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques.



EPCI sur le bassin de la Brèche

Les élu.e.s

Le SMBVB est administré par un conseil syndical composé de 21 délégués titulaires et 11 délégués suppléants. La répartition entre les membres est basée sur la clé de répartition définie dans les statuts (45% population, 35% surface de bassin et 20% linéaire de cours d'eau).



Représentation des EPCI au sein du conseil syndical

Le conseil syndical s'est réuni les 23 mars, 16 juin et 16 novembre 2022.

Chaque EPCI est représenté par l'un de ses membres au sein du bureau. Sa composition est la suivante :

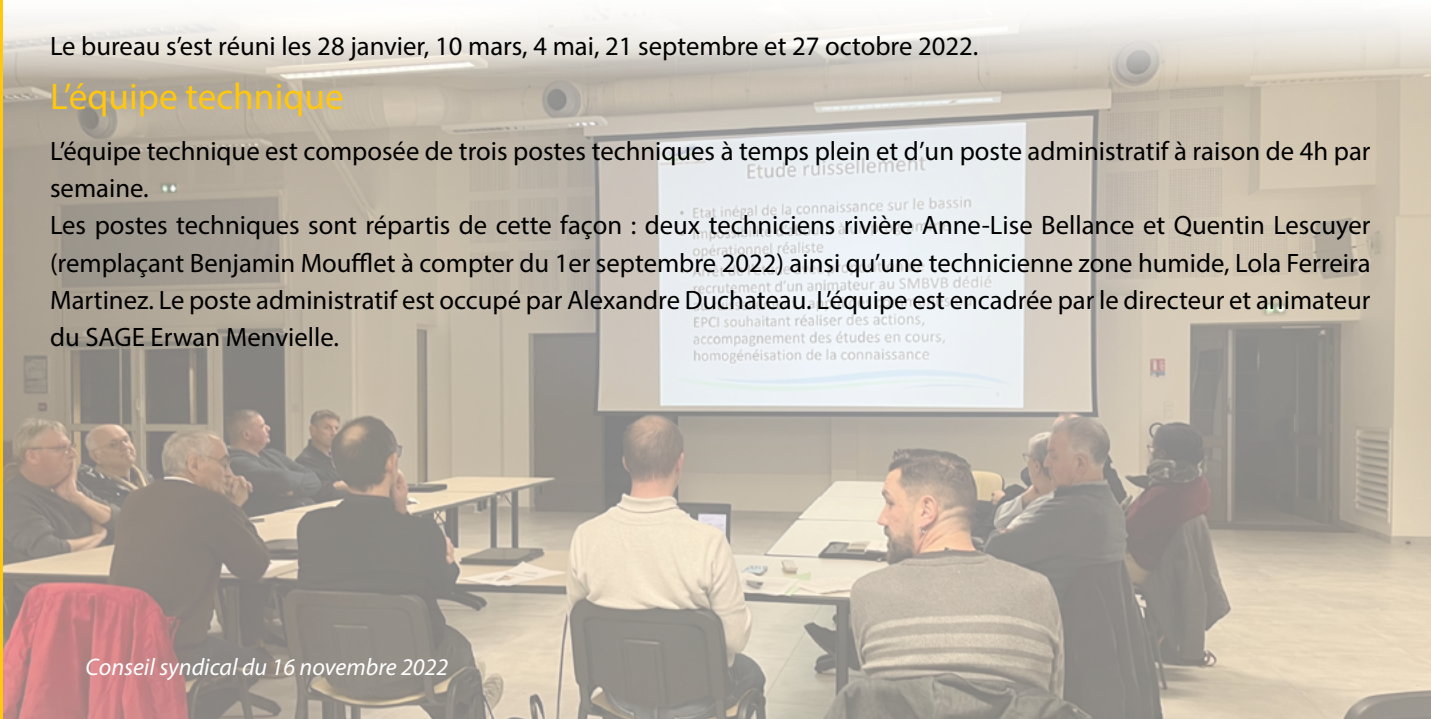
- Président : Olivier FERREIRA
- 1^{er} vice-président (CC Clermontois) : Jean-Claude PELLERIN
- 2^{ème} vice-président (CC Plateau Picard) : Olivier DE BEULE
- 3^{ème} vice-président (CA du Beauvaisis) : Jean-Jacques DEGOUY
- 4^{ème} vice-président (CC Oise Picarde) : Patrick GUIBON
- 5^{ème} vice-président (ACSO) : Raymond GALLIEGUE
- 6^{ème} vice-président (CC de la Plaine d'Estrées) : Christophe YSSEMBOURG

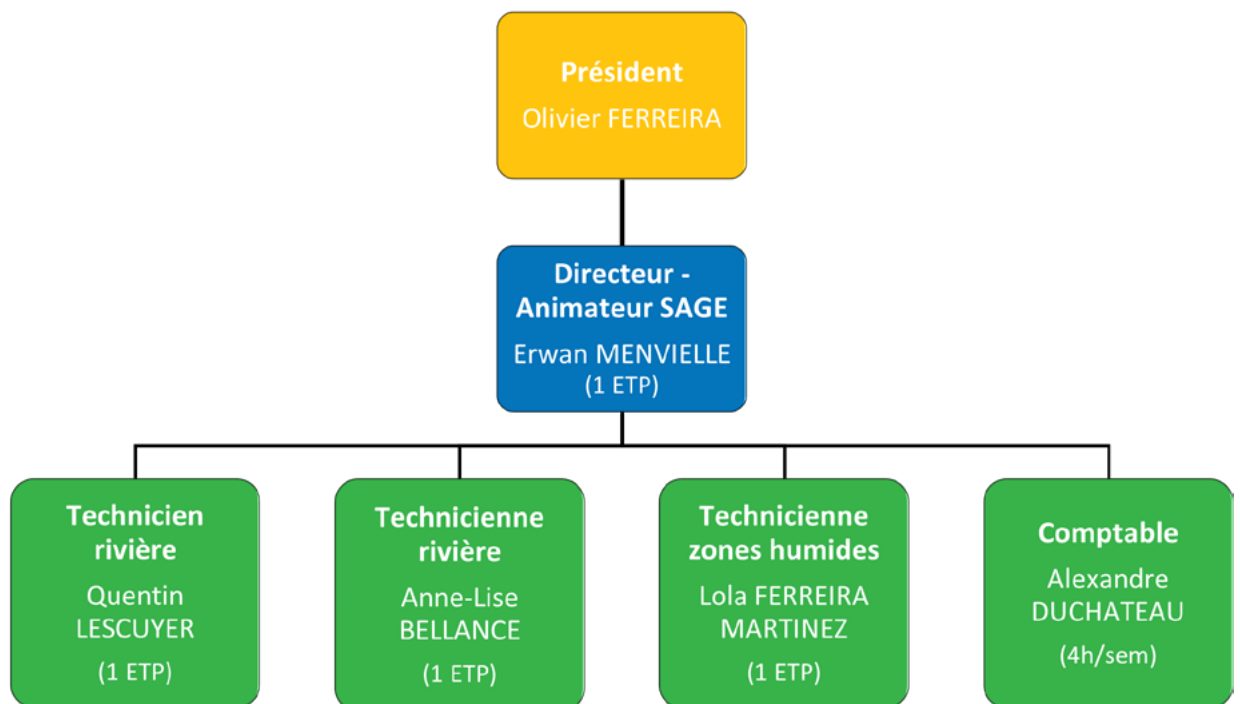
Le bureau s'est réuni les 28 janvier, 10 mars, 4 mai, 21 septembre et 27 octobre 2022.

L'équipe technique

L'équipe technique est composée de trois postes techniques à temps plein et d'un poste administratif à raison de 4h par semaine.

Les postes techniques sont répartis de cette façon : deux techniciens rivière Anne-Lise Bellance et Quentin Lescuyer (remplaçant Benjamin Moufflet à compter du 1er septembre 2022) ainsi qu'une technicienne zone humide, Lola Ferreira Martinez. Le poste administratif est occupé par Alexandre Duchateau. L'équipe est encadrée par le directeur et animateur du SAGE Erwan Menvielle.





Organigramme du syndicat

Les enjeux sur le territoire

Les enjeux sont différenciés selon les territoires. La Brèche et l'Arré présentent une qualité de l'eau physico chimique plutôt bonne, excepté la présence de pesticides, mais leur qualité hydrobiologique reste moyenne. Cela traduit le manque de diversité d'habitats (écoulements homogènes, manque de substrat) lié d'une part aux travaux hydrauliques réalisés par le passé (rectification, recalibrage, curage), d'autre part à la présence de nombreux obstacles transversaux (seuils de moulin principalement).

Le ru de la Garde et la Béronnelle, deux affluents de la Brèche, présentent eux une qualité de l'eau mauvaise, aussi bien sur les paramètres physico chimiques que sur les paramètres hydrobiologiques.

En ce qui concerne les zones humides, les altérations sont également nombreuses : drainage, urbanisation, enrichissement, mise en culture... La superficie de ces zones est assez faible, moins de 3% du bassin versant. Un effort est donc à mener en vue de leur préservation, voire de leur restauration.

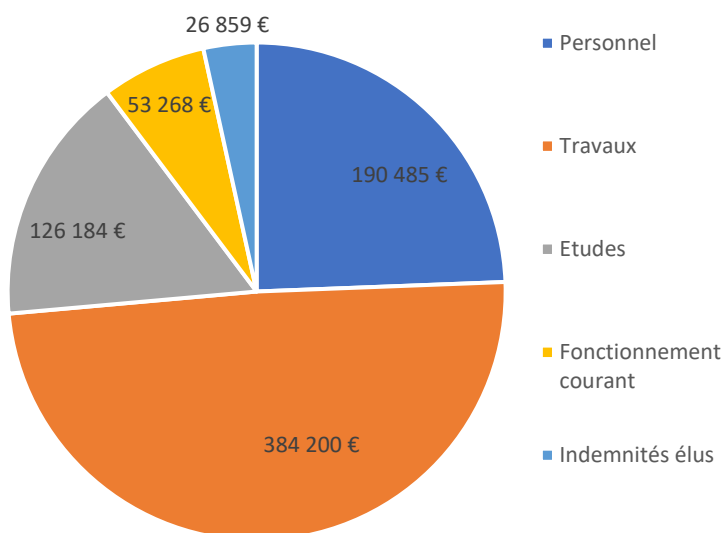
D'un point de vue quantitatif, la vigilance est de mise, en particulier sur les têtes de bassin amont où les assecs sont de plus en plus importants.

Enfin, les teneurs en nitrates sont très fortes dans les eaux souterraines. Cela est particulièrement problématique dans les aires d'alimentation de captage. Le SMBVB n'intervient pas directement sur cette thématique mais joue un rôle via la mise en œuvre du SAGE.

Bilan financier

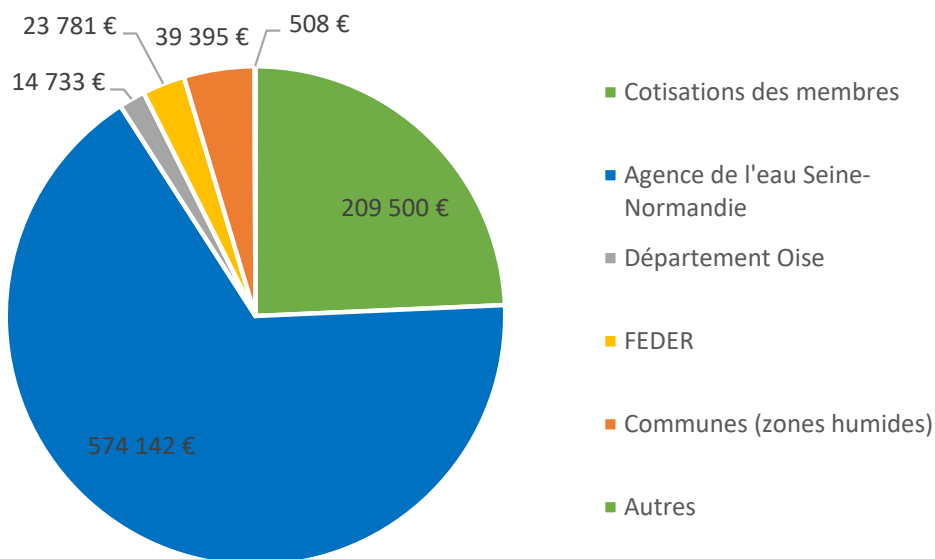
Sur l'année, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 780 997.17 € et les recettes à 862 058.91 €, occasionnant ainsi un excédent de fonctionnement de 81 061.74 €. Cependant, les données financières montrent que le SMBVB reste très dépendant des subventions obtenues, notamment celles de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le résultat a également été impacté par la perception d'acompte sans avoir eu les dépenses correspondantes en face.

Dépenses du SMBVB sur l'année 2022



L'investissement s'est quant à lui élevé à hauteur de 23 277.82 €, pour des recettes de 6 745.40€, occasionnant ainsi un déficit de 16 532.42 €.

Recettes du SMBVB sur l'année 2022



Le SAGE

Le SAGE de la Brèche a été approuvé le 25 novembre 2021. 2022 a ainsi constitué la première année de mise en œuvre. Le SAGE de la Brèche s'articule autour de 4 enjeux, déclinés en 9 orientations, elles-mêmes traduites en 60 dispositions et 4 règles.

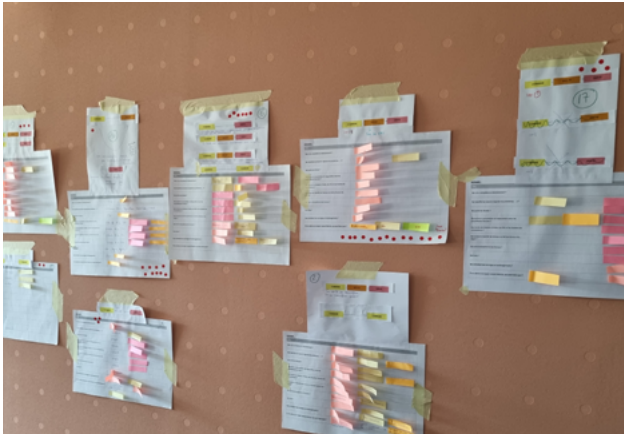
Les actions du SAGE relatives à l'enjeu C – Protéger les patrimoines aquatiques et humides, sont détaillées dans les parties «[Les actions en rivière](#)» et «[Les actions en zones humides](#)» du rapport. Elles concernent en effet le SMBVB à la fois en tant que structure porteuse du SAGE et maître d'ouvrage.

Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement

Conformément à la disposition D1 – Organisation de la compétence de maîtrise des eaux pluviales, de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols, le SMBVB s'est porté maître d'ouvrage d'une étude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement.

Cette étude a débuté en mars et a permis aux différents acteurs du bassin d'échanger sur les contours de cette compétence et les modalités de mise en œuvre. Des ateliers de concertation ont eu lieu afin d'élaborer différents scénarios de mise en œuvre de la compétence. Cependant, l'étude a aussi mis en évidence une forte hétérogénéité de la connaissance sur les actions à mener en fonction du territoire, certains EPCI disposant déjà d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales avec un chiffrage des actions quand d'autres n'ont encore mené aucune étude sur le sujet.

Ainsi, le comité de pilotage a décidé de mettre en suspens l'étude le temps d'homogénéiser les connaissances sur l'ensemble du bassin. Le recrutement éventuel d'un animateur dédié au ruissellement sera à discuter dans les prochains mois.



Atelier de concertation pour élaborer des scénarios

Réflexion sur la réalisation d'une modélisation de la nappe

Les dispositions D16 et D17 préconisent la réalisation d'une étude sur les volumes prélevables à l'échelle des aquifères ainsi que l'amélioration des connaissances sur les échanges nappes/rivières pour les tronçons amont de l'Arré et de la Brèche. Le CTEC de la Brèche prévoit également la réalisation d'une modélisation de la nappe à l'échelle du bassin de la Brèche.

Plusieurs autres SAGE du département ayant le même type d'actions, il est apparu plus cohérent de ne réaliser qu'une seule modélisation en inter SAGE plutôt qu'une modélisation pour chaque SAGE. Ainsi, une réunion de travail a eu lieu en novembre entre les services de l'Etat (DREAL, Agence de l'eau Seine-Normandie), le conseil départemental de l'Oise, les SAGE du département, la chambre d'agriculture et la CCI pour présenter la démarche et commencer à réfléchir aux modalités de mise en œuvre. Si aucun consensus n'a encore été trouvé quant au portage de ce projet, l'ensemble des acteurs s'est accordé sur la pertinence de mener une telle action.

Avis rendus par la CLE

La CLE a rendu 11 avis en 2022, essentiellement sur la mise en place de forages d'irrigation ou sur la construction de logements ou d'infrastructures. Les remarques émises par la CLE ont concerné le plus souvent une mauvaise prise en compte des zones humides et une gestion des eaux pluviales pouvant être améliorée. Les avis complets sont disponibles dans le rapport d'activité 2022 de la CLE.

Référence avis	Objet
2022-01	Avis sur le projet de création d'une ZAC et de son barreau routier (Mogneville)
2022-02	Construction d'une station intercommunale à Litz
2022-03	Construction d'une salle multifonctions à Montreuil sur Brèche
2022-04	Création d'un lotissement de 17 lots à Cambronne Les Clermont
2022-05	Lotissement pavillonnaire "les aires de Ronquerolles" (Agnetz)
2022-06	Création d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales à Froissy
2022-07	Création de forage à Etouy
2022-08	Forage d'irrigation - création d'une réserve, bassin de reprise (Catillon Fumechon)
2022-09	Prélèvement en eau souterraine à Catillon fumechon
2022-10	Création de forages à Fouilleuse et Maimbeville
2022-11	Construction d'une unité de traitement de la dureté de l'eau sur la commune de Noyers St Martin

Liste des avis rendus par la CLE en 2022

Situation hydrologique de 2022

L'année 2022 a été délicate sur le plan de la ressource en eau. La Brèche, cours d'eau au débit assez stable, a été placée en alerte puis en alerte renforcée pendant presque 3 mois, entre le 12 août et le 4 novembre. Avant 2022, la Brèche n'avait jamais été en-deçà de la vigilance.

Par ailleurs, si le débit de la Brèche a retrouvé un niveau conforme aux normales en fin d'année, ce n'est pas le cas de la nappe. Les 2 piézomètres de référence (Catillon Fumechon et Noiremont) présentent un niveau inférieur au seuil de vigilance, celui de Noiremont étant même passé sous le seuil d'alerte en décembre 2022.

C'est dans ce contexte que le SMBVB a exprimé, par délibération en date du 16 juin 2022, son désaccord sur l'arrêté cadre départemental signé le 29 juillet 2022. Cet arrêté permet notamment, via son article 6.2, une dérogation aux mesures de restriction sur simple déclaration pour l'irrigation d'un certain nombre de cultures. Le SMBVB estime que ces dérogations devraient être justifiées au cas par cas et soumises à autorisation, comme c'est le cas pour les autres acteurs, et non accordées de fait.



La Brèche en assec à Reuil-sur-Brèche (août 2022)

Valorisation du SAGE Brèche

Monsieur Ferreira, président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche, est intervenu mardi 21 juin 2022 à une table ronde lors du comité de bassin Seine-Normandie, présidé par Monsieur Juillet.

Cette table ronde avait pour objectif de permettre à l'assemblée de mieux appréhender la plus-value des SAGE, les enjeux auxquels ils sont confrontés et les défis qui se présentent à eux. Outre Monsieur Ferreira, 2 autres SAGE étaient présents pour partager leur expérience : le SAGE des 6 Vallées, représenté par Monsieur Coriton (Vice-président de la CLE, maire de Rives sur Seine et conseiller départemental de Seine-Maritime) et le SAGE Marne Confluence, représenté par Monsieur Berrios (président de la CLE, vice-président de la Métropole du grand Paris, maire de Saint Maur des Fossés).

A l'occasion de cette table ronde, Monsieur Ferreira a d'abord rappelé que la plus-value essentielle d'un SAGE est de permettre des échanges entre tous les acteurs d'un bassin via la Commission Locale de l'Eau puis il a ensuite abordé les enjeux du bassin de la Brèche.



Intervention de Monsieur Ferreira au comité de bassin Seine-Normandie du 21 juin 2022

Le SAGE de la Brèche a également été mis à l'honneur lors des rencontres rurales de l'Oise du 3 novembre 2022, organisées par le conseil départemental de l'Oise. A cette occasion, M. Pellerin, vice-président du SMBVB et membre de la CLE, a notamment abordé les enjeux liés à la problématique du ruissellement en zone rurale.

Enfin, le SAGE a fait l'objet d'un [film de l'Agence de l'eau Seine-Normandie](#) et d'un article paru dans [Eau Magazine du mois de janvier 2023](#).

Animation du CTEC Brèche

Le SMBVB est animateur du CTEC de la Brèche. A ce titre, il est en charge de s'assurer de l'émergence des actions qui y sont inscrites et d'assurer un suivi régulier.

Un comité de pilotage a ainsi été organisé en mars 2022 et le syndicat a poursuivi son rôle d'animation durant l'année afin de poursuivre l'émergence des différents projets.

Au 31 décembre 2022, 22 des 40 actions inscrites ont fait l'objet d'au moins une aide de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le montant des travaux engagés s'élève à 3 858 421 €, correspondant à 22.73% du montant de travaux contractualisés.

Le détail des différents projets est présenté dans le [bilan 2022 du CTEC](#), disponible sur le site internet du SMBVB.



Les actions en rivière

Etudes relatives à la restauration des cours d'eau

Le SMBVB a lancé et poursuit plusieurs études en vue de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau.

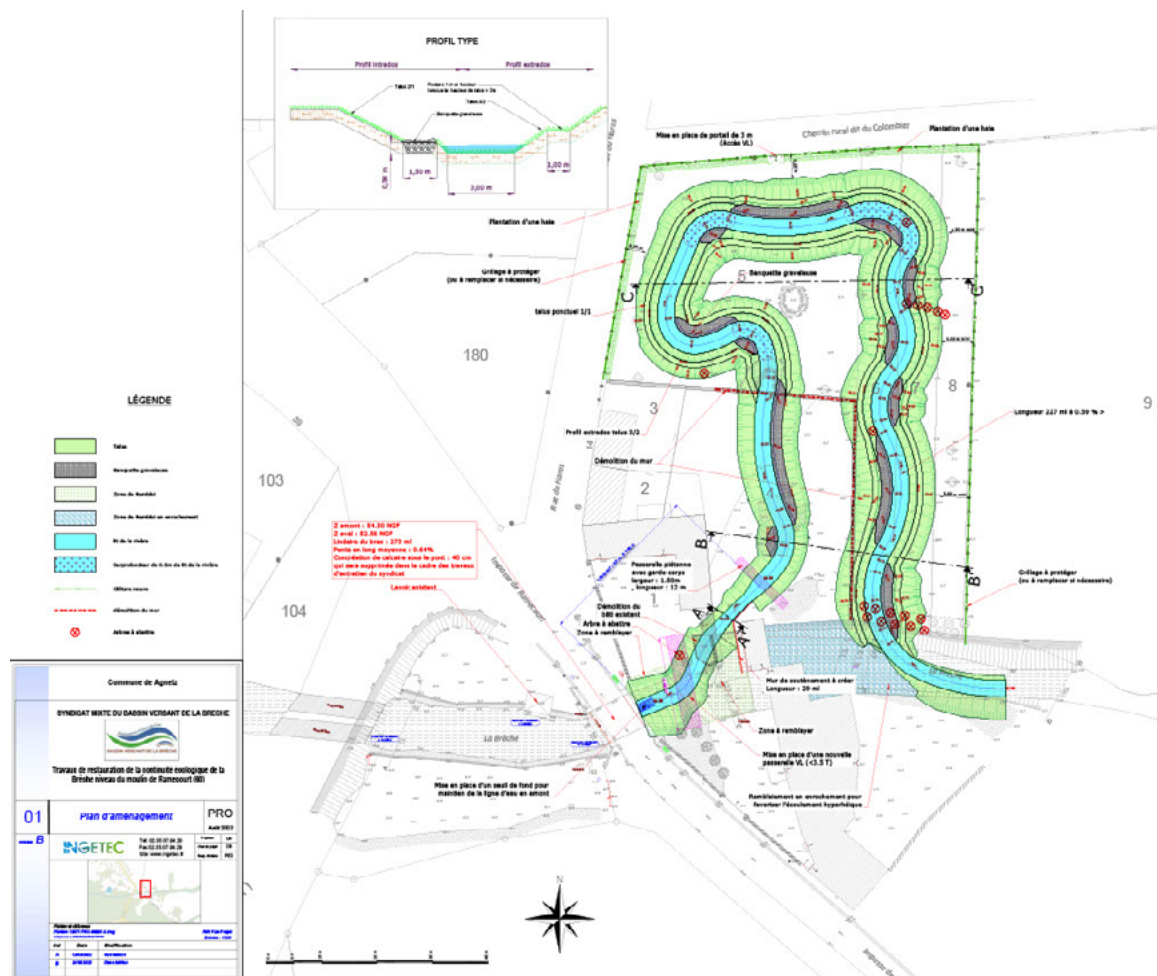
Etude de la restauration de la continuité écologique au droit du moulin de Ramecourt

En juin 2018, un bureau d'étude d'ingénierie et de conseils a été engagé pour produire une étude sur les modalités de restauration de la continuité écologique au droit du moulin. Celui-ci a produit plusieurs AVP qui n'ont pas répondu aux attentes du COPIEL. Le syndicat n'étant pas satisfait de la prestation fournie par ce maître d'œuvre, il a souhaité mettre un terme à la collaboration en décembre 2020. Dans cette continuité, un nouveau bureau d'étude d'ingénierie a été recruté en avril 2021, afin de reprendre l'étude sur les modalités de restauration de la continuité écologique au droit du moulin. Suite à cette étude, un scénario PRO ambitieux de création d'un bras de contournement de l'ouvrage a été présenté et validé par le COPIEL en août 2022.



La rédaction du cahier des charges et la consultation des entreprises de travaux ont été réalisées en octobre et novembre 2022. Ce marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises CDES / BOIS LOISIRS ET CREATIONS / PATOUX pour un montant de 469 635 € HT. La demande de subvention a été adressée aux différents financeurs fin décembre 2022.

La réalisation des travaux est prévue au printemps 2023.



Plan Projet de l'aménagement envisagé

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit du Grand Moulin de Ronquerolles

L'étude de faisabilité de la restauration de la continuité au droit du Grand Moulin de Ronquerolles (ou PG Elec) a subi un point d'arrêt en 2022. En effet, le projet ayant été finalisé les travaux étaient prévus durant l'été dernier. Toutefois, à la suite d'une erreur de procédure dans la passation du marché, le syndicat en a profité pour étudier la possibilité de développer un scénario plus ambitieux qui permettrait d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la DCE, mais aussi de participer à l'amélioration environnementale et paysagère du site. À ce jour, une phase de consultation des propriétaires est en cours pour obtenir l'acceptation du nouveau tracé envisagé pour la Brèche. Celui-ci s'étendrait en faisant des méandres à l'emplacement d'anciens poulaillers qu'il serait nécessaire de démolir durant la phase travaux. Les études nécessaires sont supportées à 80% par l'Agence de l'Eau et 10% par le FEDER.



Schéma de principe du projet envisagé au moulin du grand Ronquerolles



Poulaillers à démonter avant la réalisation des travaux

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de Hatton

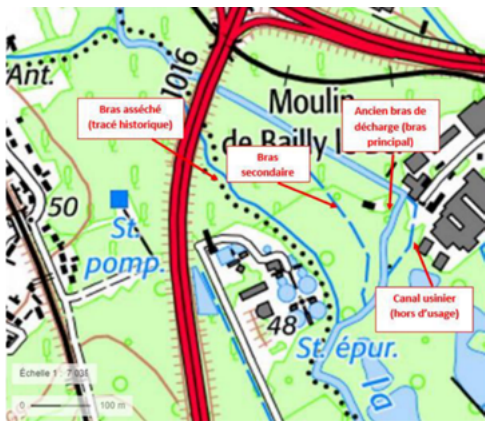
L'étude est toujours en cours. En effet, des nouvelles opportunités sont apparues au cours des négociations avec les différents propriétaires. Un PRO finalisé mais malheureusement incomplet a été rendu en août 2022. Une étude géotechnique doit être réalisée pour la mise en place d'ouvrages de franchissement, des précisions doivent être apportées sur le calage altimétrique des raccordements amont / aval du projet et enfin une phase de concertation doit être menée avec les propriétaires concernés pas les travaux. Une nouvelle consultation sera lancée en 2023 pour recruter un nouveau maître d'œuvre, afin de compléter le PRO et d'assurer la maîtrise d'oeuvre travaux.

Le rendu du PRO définitif et la consultation des entreprises seront réalisés en 2023. Les travaux sont espérés pour l'année 2024.



Seuil de la coopérative Agora

Étude de la restauration de la continuité écologique de la Brèche au droit du moulin de Bailly Le Bel



Démarrée en 2021, la phase étude de la faisabilité de la restauration de la continuité écologique au droit du Moulin de Bailly Le Bel a continué en 2022. C'est le bureau d'études INGETEC qui mène les investigations pour faire aboutir un projet qui sera réalisé prochainement. De cette étude est sortie une solution ambitieuse qui aurait été une restauration du bras d'origine. En effet celui-ci est toujours visible, mais faute d'accord avec les propriétaires, le projet sera restreint à l'emprise actuelle du lit. Les travaux concerneront un linéaire de 274 m avec des méandres d'amplitude d'environ 50m. Il n'y aura pas d'incidence sur les ouvrages de génie civil bordant les travaux et les usages sur site seront maintenus.

Ces travaux permettront de libérer 7,63 km de cours d'eau, ils sont attendus en 2023 ou 2024. Pour rappel, le montant de l'étude s'élève à 32 700 € TTC.

Elle est financée à 80% par l'Agence de l'eau Seine Normandie et 10% par le FEDER.



Seuil de Bailly le Bel

Étude de restauration sur le secteur de Litz

Dans le PPRE en cours, il était prévu, d'une part, de restaurer 2 méandres sur la Brèche et d'autre part de restaurer le cours d'eau au droit de l'ancienne pisciculture de Litz. Celle-ci n'est plus en activité. Les 2 sites étant proches, il semblait intéressant de regrouper les 2 études, même si les travaux devaient être envisagés en 2 phases. C'est le bureau d'études INGETEC qui mène les investigations pour permettre de faire émerger une solution qui remporte l'adhésion de l'ensemble des acteurs en présence. À ce jour l'étude est à sa phase d'avant-projet. Il reste à consulter les riverains et à développer le projet qui sera retenu. Le montant de l'étude s'élève à 32 520€ TTC. Elle est financée à 80% par l'Agence de l'eau et les 20% restant sont apportés par le SMBVB.



Plan de situation



La Brèche à Litz

Restauration hydromorphologique du ru de la Garde

Une des actions identifiées dans le PPRE consistait en la restauration du ru de la Garde au droit de la laiterie de Clermont. À la vue des contraintes foncières et techniques, le SMBVB a fait le choix de mandater un bureau d'études afin de l'accompagner dans la conception et la réalisation de ces travaux. En parallèle, le plan de gestion du marais de Clermont s'est finalisé et préconise la restauration du ru de la Garde. La proximité immédiate des 2 sites est apparue comme une réelle opportunité d'intégrer les deux projets dans une étude unique. En parallèle, la commune de Clermont a poursuivi sa politique d'acquisition foncière dans le marais afin de faciliter la réalisation d'un projet ambitieux intégrant la restauration hydromorphologique du ru et la restauration du marais.

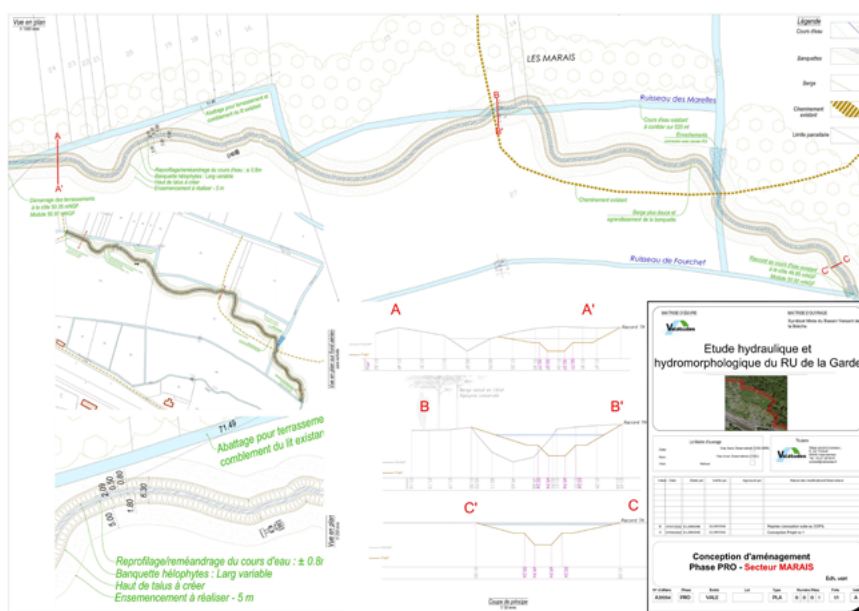


Ru de la Garde dans le marais de Clermont

Après le diagnostic réalisé par le bureau d'étude Valétudes, un rapport PRO a été présenté et validé en COPIL, pour chaque site, laiterie de Clermont (site Lactalis) et marais de Clermont.

La laiterie de Clermont réalise actuellement la construction d'un nouveau bâtiment, les travaux de restauration hydromorphologique du ru de la Garde seront réalisés à l'été 2024.

Concernant le marais de Clermont, la phase de consultation des entreprises a eu lieu en novembre 2022, c'est l'entreprise Da Cunha qui a été retenue pour réaliser les travaux d'un montant de 48 200 € TTC, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les travaux sont prévus en deux phases, la première en février/mars 2023 concernera les travaux de déboisement et la seconde en juillet/août 2023 concernera la création du nouveau cours d'eau.



Plan Projet des travaux envisagés



Travaux de restauration des cours d'eau

Restauration de l'Arré à Avrechy

Durant l'été 2022, le syndicat a effectué des travaux sur l'Arré pour favoriser sa restauration hydromorphologique. Ces travaux visaient une réduction de la surlargeur du lit par l'implantation et le renforcement de banquettes latérales alternées sur un linéaire de 587 mètres. La préparation des travaux s'est faite en régie. Après consultation, c'est l'entreprise CDES qui a été retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 64 421,04 € TTC, financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ils ont duré 4 semaines.

Ces travaux ont permis, sur le linéaire d'intervention, de dynamiser les écoulements, de diversifier les habitats, de chasser les sédiments pour laisser place à un substrat diversifié et de meilleure qualité. Les travaux n'avaient pas pour but de désencaisser l'Arré,

mais plutôt d'utiliser la surlargeur pour lui redonner de la forme. Un suivi après travaux déterminera la pertinence de ce type d'intervention sur l'Arré sur un linéaire plus conséquent.



Tronçon de l'Arré après travaux de restauration

Plus d'informations le site internet du SMBVB : <https://www.smbvbreche.fr/projet/restauration-2022-avrechy>

Remise en eau du méandre de Ronquerolles à Agnetz

Dans le secteur concerné, la Brèche a été fortement modifiée pour assurer le bon fonctionnement des moulins du secteur (à l'amont les moulins de Pont Roy et moulin Bleu et en aval le moulin de la SAR).

Un ancien méandre de la Brèche, marqué sur le cadastre, était déconnecté de la rivière et encore visible sur le site. En complément des travaux de restauration de la continuité écologique déjà réalisés sur les moulins en amont et en aval du méandre, le syndicat a réalisé en 2022 des travaux de réouverture de ce méandre. L'objectif est de permettre une amélioration significative de l'état écologique de la Brèche en diversifiant les écoulements, les habitats, la pente et les profils en long et en travers, sur un linéaire de 145 mètres.



Ancien méandre avant travaux

L'enjeu principal de ce projet était la présence d'urbanisation en berge gauche de l'actuelle rivière, le second enjeu était la présence d'un réseau d'eau pluviale ayant pour exutoire la rivière. Afin de s'assurer de ne pas impacter les habitations et de ne pas aggraver le risque d'inondation, le syndicat a missionné le bureau d'étude SOGETI pour réaliser une modélisation hydraulique pour le dimensionnement des travaux de réouverture du méandre. Le maître d'œuvre a également accompagné le syndicat pour la phase de consultation des entreprises.

Après consultation, c'est l'entreprise CDES qui a été retenue pour réaliser les travaux, d'un montant de 77 446,50€ TTC, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Ce chantier a démarré en septembre 2022, et a duré environ 1 mois.

La première étape des travaux a consisté à réaliser le déboisement de l'emprise du futur lit, tout en veillant à conserver un maximum de végétation (en particulier des cépées de saules).



Abattage préalable aux travaux

A la suite de cela, les travaux de terrassement ont pu débuter. Lorsque le méandre a été complètement terrassé et les travaux de diversification réalisés (création de fosse, implantation de souche en pied de berge), le nouveau lit a été remis en eau progressivement afin de limiter le départ de matières en suspension. Puis, le méandre remis en eau, les travaux de reconstitution d'un matelas alluvial ont pu être réalisés, ainsi que le prolongement de la conduite d'eaux pluviales.

Pour terminer, après le remblai de l'ancien lit avec les matériaux du site, une couche de terre végétale a été régalande sur l'ensemble des terrains remaniés et les abords du chantier remis en état.



Terrassement du nouveau lit



Mise en eau du nouveau lit

Plus d'informations sur le site internet du SMBVB : <https://www.smbvbreche.fr/projet/remendrage-ronquerolles>

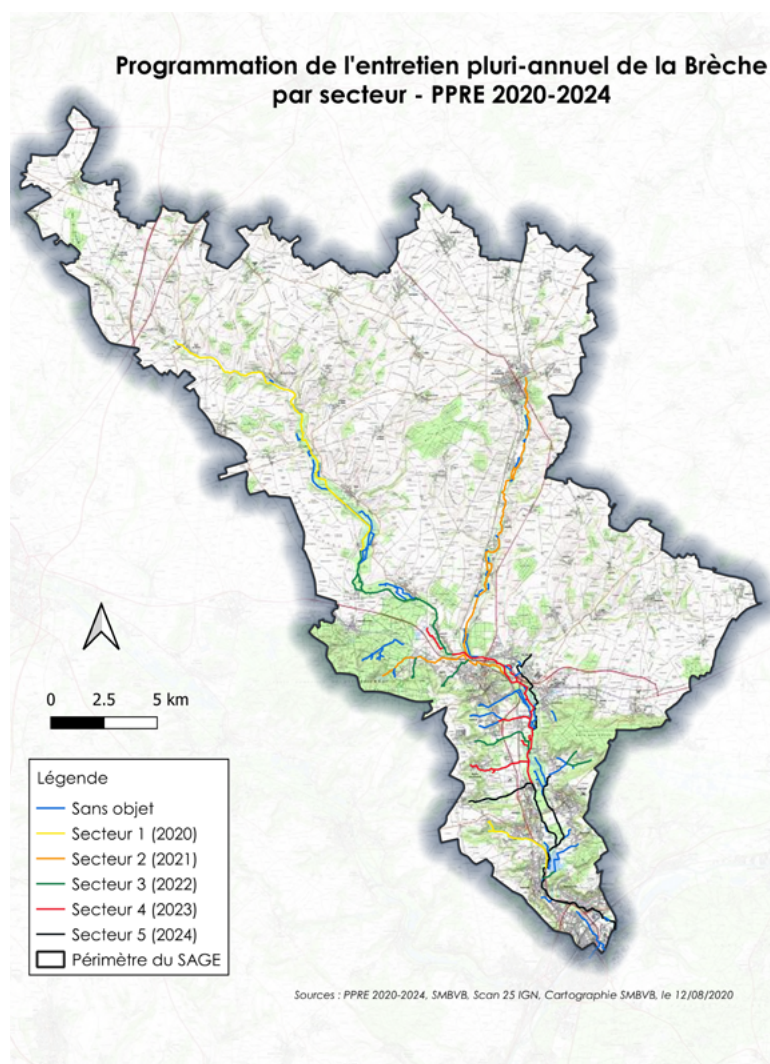


Vue panoramique du site après travaux

Travaux d'entretien des cours d'eau

Comme chaque année, un linéaire de 20 km est prévu en entretien régulier de cours d'eau. La programmation 2022 du PPRE visait le secteur 3, soit la Brèche intermédiaire et ses affluents. Il s'agissait d'effectuer l'entretien courant avec une restauration de la ripisylve, la diversification et la dynamisation des écoulements. Ces interventions ont permis, entre autres, de restaurer la continuité sédimentaire. C'est l'entreprise MVS Renaturation qui a effectué les travaux pour un montant de 34 193,22 € TTC. L'entreprise a également été sollicitée pour des interventions ponctuelles sur le bassin versant. Cet entretien est financé à 40% par l'Agence de l'eau, 40 % par le Conseil Départemental de l'Oise et 20% sur fonds propres.

Dans les travaux entrepris, il s'agit de libérer les écoulements rétablissant ainsi la continuité pour la faune piscicole et les sédiments. Il ne s'agit en aucun cas d'enlever tous les matériaux présents. En effet, ceux-ci sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'écosystème. Ils permettent de diversifier les écoulements, provoquant une diversification des habitats. Ils procurent des abris et des perchoirs pour la faune. Les arbres tombés, restés perchés au-dessus des berges ne gênent pas les écoulements et participent à la pérennisation des corridors écologiques. Ils sont laissés sur place s'ils ne constituent pas de danger imminent.



Enlèvement d'un embâcle (avant - après)

Suivi physico-chimique

Le bassin versant de la Brèche est composé de 5 masses d'eau qui sont suivies pour l'évaluation nécessaire dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau qui imposait la reconquête de la bonne qualité de l'eau en Europe en 2015. Pour ce faire, chaque masse d'eau est monitorée à l'aide d'une ou plusieurs stations de suivi, soit un réseau de 7 stations sur le bassin versant de la Brèche (cf. carte page suivante). L'Agence de l'eau se charge du suivi complet de 4 stations sur le bassin versant, tandis que le SMBVB assure le suivi pour les 3 stations restantes avec un financement de 80% de l'Agence de l'eau. Les 20% restant sont pris en charge sur fonds propres.

En 2022, le suivi du SMBVB a été assuré par le Laboratoire CARSO pour un montant de 10 700,16 € TTC. Les données mises à jour, sont consultables via le site www.seine-normandie.eaufrance.fr. La mise à disposition de l'évaluation se faisant à année n+1, l'évaluation 2022 sera disponible en 2023, tandis que celle de 2021 a été mise à disposition en 2022 (cf. tableau ci-dessous). Ce tableau met en évidence que l'hydrobiologie reste déclassante en 2021 pour les masses d'eau suivies (comme en 2020).

	Ru de la Garde	Béronnelle à Liancourt	Béronnelle à Breuil le Sec
Physico-chimie	Moyen	Moyen	Moyen
Hydrobiologie	Mauvais	Mauvais	Mauvais
Etat écologique	Mauvais	Mauvais	Mauvais

Résultats du suivi qualité en 2021

Plus d'informations sur le site internet du SMBVB : <https://www.smbvbreche.fr/qualite-de-la-breche-au-titre-de-la-dce>

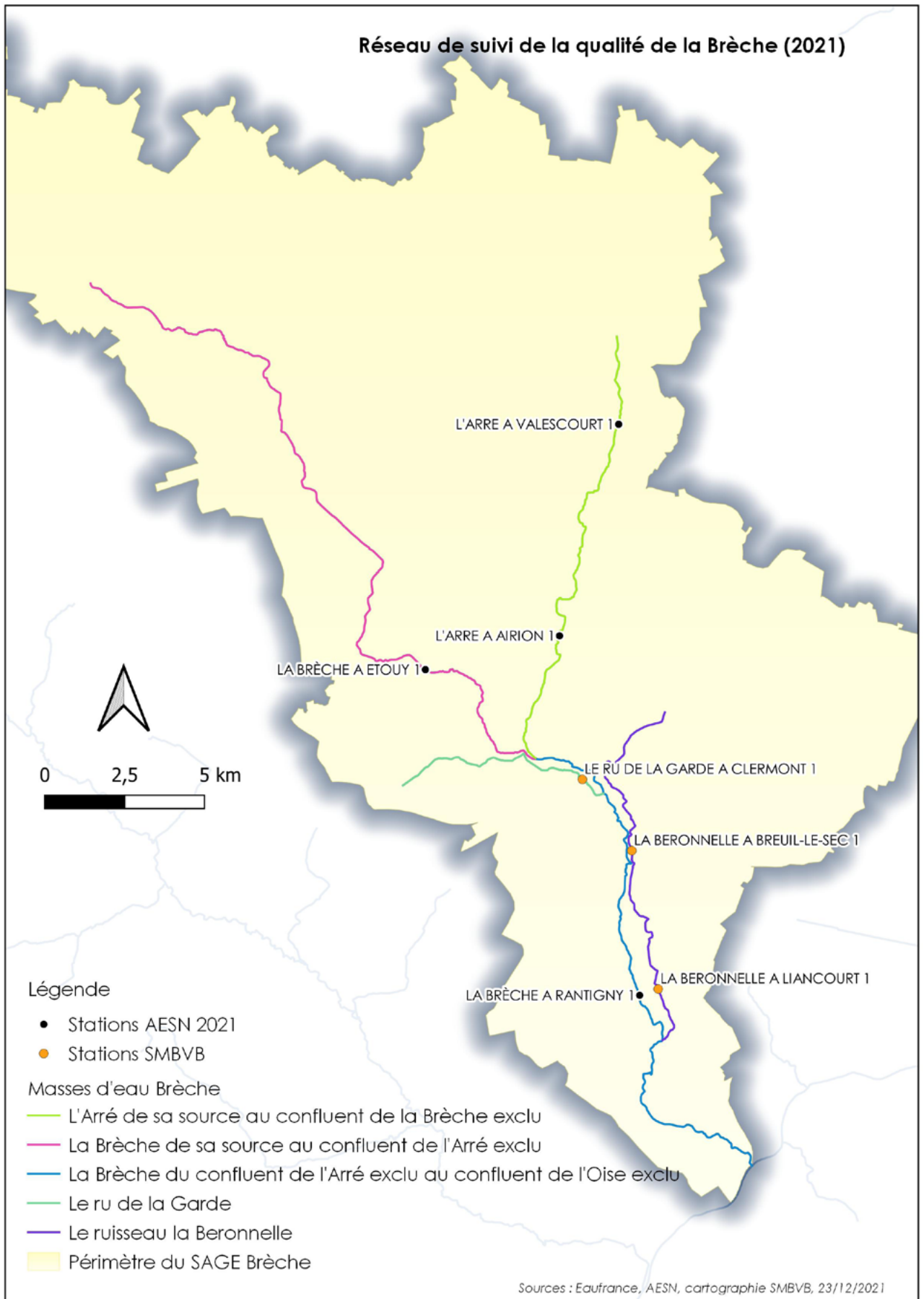
En complément de ce suivi assuré par le SMBVB, la fédération de pêche a réalisé plusieurs pêches électriques d'inventaires, sur les secteurs restaurés les précédentes années ainsi que sur les sites où des travaux sont envisagés.

Les résultats de ces mesures sont très encourageants puisque sur les secteurs reméandrés depuis 2018 (Saulcy à Nogent sur Oise, Boiteaux à Breuil le Vert et Glacière à Etouy), les indices poissons rivière calculés classent les stations en bon état sur ce paramètre, ce qui n'était pas le cas partout avant travaux.

Plus d'informations sur le site internet du SMBVB : <https://www.smbvbreche.fr/suivi-de-la-qualite-piscicole>



Mesure du débit lors d'un prélèvement sur le ru de la Garde



Suivi de la qualité des masses d'eau du bassin versant de la Brèche

Les actions en zones humides

Plan de gestion de zones humides communales

Suivi du plan de gestion des zones humides de Montreuil-sur-Brèche

L'étude, initiée en juillet 2020, s'est terminée en janvier 2022. Elle a été réalisée par le CPIE des Pays de l'Oise. Parmi les résultats, il est à noter que les zones humides de la commune accueillent un bon nombre d'espèces de plantes (77) dont 2 orchidées ainsi que de nombreuses espèces faunistiques (178) : 83 espèces d'insectes, 66 espèces d'oiseaux, 24 espèces de mammifères, dont 10 espèces de chauves-souris, 3 espèces d'amphibiens, 2 espèces de reptiles.

Ces milieux ont un potentiel écologique qu'il convient de valoriser et de préserver.

A la suite de l'état des lieux, un programme d'action sur 10 ans a été défini. La première phase définie dans le plan de gestion a eu lieu en 2022 (Cf. [«Restauration des zones humides à Montreuil sur Brèche»](#)).



Crapaud Commun (CPIE des pays de l'Oise)

Suivi du plan de gestion des zones humides de Fitz-James

En septembre 2020, le bureau d'étude Rainette a été missionné par la commune de Fitz-James pour démarrer une étude sur la rédaction d'un plan de gestion de zones humides communales. La partie concernant le plan de gestion des zones humides communales sur 10 ans s'est terminée début 2022.

La partie diagnostic sur l'ensemble des zones humides privées s'est quant à elle terminée fin 2022. Comme enjeux patrimoniaux, l'étude a démontré un grand nombre de variété de chiroptères présentes sur les zones humides ainsi que la présence du Vertigo Desmoulins (*Vertigo moulinsiana*), espèce d'intérêt européen.

La première phase de travaux définie dans le plan de gestion a eu lieu en 2022 (Cf. [«Restauration des zones humides à Fitz-James»](#)).



La Béronnelle à Fitz-James

Suivi des plans de gestion des zones humides de la Brèche aval

Une autre étude démarrée en 2020 et réalisée par le bureau d'étude Ecosphère s'est terminée en 2022. Il s'agit de la réalisation du plan de gestion des zones humides communales de Breuil-le-Vert, Breuil-le-Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt.

Durant la phase de rédaction du programme d'action, l'ensemble des communes ont été rencontrées. Ces rencontres ont permis de définir au mieux les actions en fonction des enjeux écologiques et des volontés communales. A noter que l'ensemble des communes se sont orientées vers le scénario le plus ambitieux.

La première tranche du plan de gestion est prévue pour l'année 2023.



Dernier comité de pilotage de l'étude sur les zones humides de la Brèche aval

Lancement du plan de gestion de la zone humide boisée du parc Chédeville

Le Parc Chédeville présente une zone humide de 16,5 ha en son sein et qui reste relativement méconnue quant à son potentiel écologique. Ce secteur n'est actuellement pas valorisé ni d'un point de vue écologique ni pédagogique. L'objectif de l'action est donc, tout d'abord, de définir le potentiel écologique de la zone humide puis de proposer différents scénarios d'aménagement et de restauration.

Le lancement de l'étude a eu lieu en juin 2022. C'est l'association CPIE des Pays de l'Oise qui a été missionnée. Le comité de pilotage de démarrage a eu lieu le 10 novembre 2022.

Cette étude de 15 000 € est subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les 20% restants sont à la charge de Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée Dorée.



Pigamon jaune (Thalictrum flavum) dans la zone humide boisée

Lancement du plan de gestion du marais d'Ars à Cambronne Les Clermont

La commune de Cambronne-les-Clermont souhaite restaurer et valoriser le marais d'Ars dont elle est propriétaire en partie.

Afin de mettre en œuvre un plan de gestion, la commune de Cambronne-les-Clermont et le SMBVB ont décidé de lancer une étude avec un prestataire privé. En effet, il n'était pas possible de réaliser le plan de gestion en interne sans la mise en place d'inventaires naturalistes.

À la suite de la consultation des entreprises, c'est l'association CPIE des Pays de l'Oise qui a été sélectionnée avec un devis d'un montant de 15 000 €. Cette étude est subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les 20% restants sont à la charge de la commune de Cambronne-les-Clermont.

Le démarrage de l'étude est prévu pour janvier 2023.

Travaux de restauration

Restauration du marais de Béthencourt à Bailleval

La tranche de travaux de restauration du marais qui aurait dû avoir lieu en 2021 (reportée pour cause de conditions météorologiques défavorables) s'est déroulée en 2022. Les travaux ont consisté en la pose d'une clôture pour permettre l'éco-pâturage par des moutons et en la reprise des berges de l'étang. Ils ont été réalisés par l'entreprise Forêts & Paysages. Après les travaux, un point a été fait avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France. Il a été constaté que la station de Mouron délicat (*Anagallis tenella*), espèce protégée présente sur le site, s'était considérablement développée. Cela fait de la station de Mouron délicat du marais de Béthencourt l'une des plus grandes de l'Oise (Cf. photo).

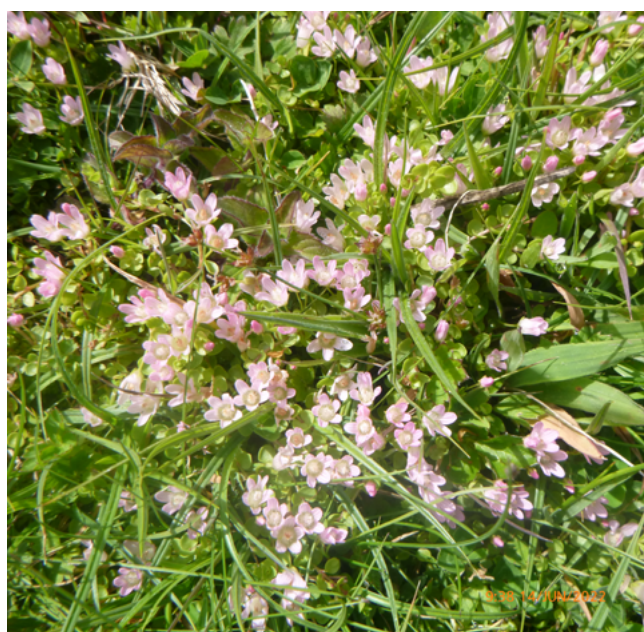
Plus d'informations sur le site internet du SMBVB : <https://www.smbvbreche.fr/projet/bailleval-restauration-du-marais-de-bethencourt>



Pose de clôture



Les moutons pâturent le site après travaux



*Mouron délicat (*Anagallis tenella*)*



Reprise des berges de l'étang à la suite de la tranche 1

Restauration des zones humides à Fitz-James

La première tranche de travaux de restauration prévue dans le plan de gestion a été mise en œuvre à l'automne 2022. Deux sites ont été concernés par les travaux : zone humide à proximité de la rue Pasteur et zone humide derrière l'étang des Nacots.

Les travaux ont consisté à faucher des prairies humides, créer 2 mares temporaires et abattre des peupliers. Pour ce qui est de la communication, plusieurs panneaux pédagogiques expliquant l'intérêt des travaux et la gestion des sites ont été installés. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Loiseleur pour un montant de 34 642,75 € TTC.

Plus d'informations sur le site internet du SMBVB : <https://www.smbvbreche.fr/projet/fitz-james-restauration-des-zones-humides>



Mare temporaire



Prairie humide fauchée



Coupe de peupleraie

Restauration des zones humides à Montreuil sur Brèche

La première tranche de travaux de restauration prévue dans le plan de gestion a été mise en œuvre à l'automne 2022. Deux sites ont été concernés par les travaux, l'un au nord de la commune et l'autre à proximité du parc.

Les travaux ont consisté en la création de 2 mares temporaires, la coupe d'une peupleraie, la plantation d'arbres, l'installation de 2 passerelles piétonnes et la pose de panneaux pédagogiques. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Forêts & Paysages pour un montant de 49 376,16 € TTC.



Panneau pédagogique sur la Brèche



Passerelle piétonne

Restauration du marais de Clermont

Le plan de gestion du marais communal de Clermont a été finalisé fin 2020. La première tranche des travaux de restauration prévue dans le plan de gestion a été reportée à l'automne 2022. Ces travaux ont consisté à retirer le bois mort dans l'ancienne peupleraie et à rouvrir une roselière en cours de fermeture. La deuxième tranche des travaux a également été réalisée à l'automne 2022. Il s'agissait de la coupe d'arbres ainsi que d'un étrépage et la création de mares temporaires. Une problématique avec l'entreprise initialement prévue pour la réalisation du chantier a amené à un changement de prestataire. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Da Cunha pour un montant de 84 174 € TTC.



Fauche de roselière



Mare temporaire



Etrépage

Plus d'informations sur le site internet du SMBVB : <https://www.smbvbreche.fr/projet/clermont-restauration-du-marais-communal>

Tout comme en 2021, des actions ont pu être menées dans le cadre d'un chantier écocitoyens et de personnes en réinsertion telles que la création du sentier en copeaux de bois et la réouverture de chemins existants. Les lycéens du lycée agricole de l'Oise à Airion sont également intervenus sur le site.



Autres missions

Accompagnement administratif pour la création de zones de préemption

Le SMBVB accompagne les communes qui souhaitent se voir déléguer le droit de préemption au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Initialement, ce droit appartient au Département de l'Oise.

Pour cela, un dossier a été constitué pour chaque commune intéressée telle que Clermont, Breuil-le-Sec, Baillevall, Rantigny et Laigneville.

Accompagnement administratif pour l'acquisition de zones humides

Le SMBVB accompagne les communes qui souhaitent acquérir des parcelles identifiées en zones humides dans le but de les préserver. L'Agence de l'eau Seine-Normandie apporte son soutien financier à hauteur de 80%. Dans ce cadre, deux communes du bassin versant ont souhaité bénéficier de cette aide. Il s'agit de la commune de Breuil-le-Sec, qui a voulu acquérir des parcelles situées au sein du marais dont elle est majoritairement propriétaire afin d'assurer une protection et une gestion cohérente sur l'ensemble du site. La commune de Laigneville a également eu pour projet d'étendre ses propriétés situées en zone naturelle aujourd'hui fragilisée à proximité de la Brèche. Ces terrains vont faire l'objet d'une protection afin d'éviter tout mitage ou autre agression.

Suivi du parc nature au marais Monroy

Le SMBVB a poursuivi cette année son accompagnement technique auprès de la commune de Nogent-sur-Oise concernant le projet de restauration et de valorisation du marais Monroy.

La phase de procédure d'acquisition foncière du site est bientôt terminée. Les travaux sont prévus pour l'année 2023. Dans ce cadre, le SMBVB a rédigé les pièces techniques nécessaires à la consultation des entreprises.

Zone humide de Béthencourtél à Clermont

La commune de Clermont a acquis plusieurs hectares de prairie dont 20% sont inventoriés en tant que zones humides. Elle souhaite conventionner avec un éleveur local de moutons afin que le site soit à nouveau pâturé. Pour cela, le site doit être aménagé afin d'accueillir les animaux. Le SMBVB accompagne la commune dans le projet qui va consister en la pose de clôture.



Zone humide de Béthencourtél

Les actions d'animation et de sensibilisation

Communication sur les actions du SMBVB

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par des opérations complémentaires et différentes en fonction des publics concernés : intervention auprès des riverains et des usagers des milieux aquatiques, des élus et leur services techniques, des scolaires ou encore de la population.

Le SMBVB a mis à jour régulièrement son site internet (www.smbvbreche.fr). Ce site présente les différentes actions menées par le syndicat, aussi bien sur la GEMA que sur le SAGE, et propose en téléchargement différents documents techniques. Le nombre de visites sur l'année est de 4350 environ, proche des résultats de 2021. La page Facebook, créée en 2020, a touché environ 36 500 personnes, soit une augmentation de plus de 50% par rapport à 2021. Il s'agit d'un public plus large que celui du site internet. Ce profil permet d'informer les internautes en temps réel des actualités et des actions du syndicat. Enfin, l'année 2022 a vu la création du profil LinkedIn du SMBVB. Il totalise 124 abonnés fin 2022.

Prêt de la maquette du bassin versant de la Brèche

L'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise a organisé une exposition sur le développement durable et les milieux aquatiques. A cette occasion, la maquette sur le bassin versant de la Brèche et des zones humides a été prêtée pour toute la durée de l'exposition, du 10 mai au 30 juin 2022.



Maquette sur le bassin versant de la Brèche et les zones humides

Interventions de sensibilisation aux milieux aquatiques

Journée mondiale des zones humides

Plusieurs sorties grand public ont été organisées à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) en février 2022. A cette occasion, une vingtaine de personnes sont venus découvrir le marais de Clermont. La commune et le SMBVB ont présenté aux participants le projet de restauration et de valorisation du site.



Sortie grand public pour la journée mondiale des zones humides

Balade intergénérationnelle sur le climat à Airion

La commune d'Airion et le lycée Agricole d'Airion ont organisé en mars 2022, une marche intergénérationnelle sur le climat et le développement durable dans la commune. Le SMBVB a participé à cette marche qui traversait la zone humide fraîchement restaurée.



Balade intergénérationnelle sur le climat à Airion

Participation aux Apicofolizz à Clermont-de-l'Oise



Stand du SMBVB lors de l'Apicofolizz le 30 avril 2022

La commune de Clermont-de-l'Oise organise chaque année un festival autour du retour du printemps et du développement durable. Le SMBVB a participé à la dernière journée du festival et a tenu un stand pour présenter les activités du syndicat.

Sortie nature sur les milieux aquatiques avec le CPIE des Pays de l'Oise

Le CPIE des Pays de l'Oise a organisé une balade découverte des zones humides et des richesses des campagnes le 28 juillet 2022 sur les communes de Fitz-James et Clermont. Le SMBVB est intervenu en tant qu'animateur pour la matinée. Cette sortie a été l'occasion de présenter les travaux du syndicat à la fois sur la restauration de la continuité écologique et sur les zones humides.



Sortie milieux aquatiques avec le CPIE des Pays de l'Oise

Animation avec l'entreprise Lactalis dans le marais de Clermont

Le 20 septembre 2022, certains employés de l'entreprise Lactalis sont intervenus dans le marais de Clermont pour un ramassage de déchets. Le SMBVB était présent pour sensibiliser les agents aux différents enjeux du site.

Participation au forum des métiers du lycée Agricole de l'Oise à Airion

Le 25 novembre 2022, le SMBVB a participé à la première édition du forum des métiers du lycée agricole d'Airion. Les élèves ont ainsi pu discuter avec les agents du syndicat sur les métiers autour des milieux aquatiques et des différents parcours possibles pour y exercer.



Forum des métiers au lycée agricole de l'Oise

Interventions auprès des scolaires

12 classes présentes dans le bassinversant de la Brèche ont pu bénéficier d'intervention sur les milieux aquatiques. Les animations du SMBVB se découpent en 2 parties :

- En classe (entre mars et avril),
- En extérieur (entre mai et juin).

Les écoles concernées cette année ont été : l'école élémentaire Georges Charpak à Nogent-sur-Oise (3 classes), l'école primaire de la gare de Clermont (3 classes), l'école primaire de Cambronne-les-Clermont (2 classes), l'école primaire de la Béronnelle à Fitz-James (3 classes) et le collège Roberval de Breuil-le-Vert (1 classe).



Intervention en classe à Cambronne Les Clermont



Intervention en extérieur à Fitz-James

Accueil d'un stagiaire

Un stagiaire de DUT Génie Biologique (Bac +2), Antoine de Marco, a été accueilli au SMBVB entre avril et juin 2022. Il a travaillé sur les modalités de mise en place d'indicateurs de suivi sur le bassin de la Brèche.



Cardamine des prés

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche



Marais de Clermont

7 ter rue Henri Breuil
60 600 Clermont
03 44 50 19 65
contact@smbvbreche.fr
www.smbvbreche.fr

